

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 15

Objet : APPROBATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ITINERAIRES CONSTITUANT LE PLAN VELO COMMUNAUTAIRE.

L'an deux mille dix-neuf

Le 30 septembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2019, s'est réuni à Bessancourt – 95 550 – Complexe sportif Maubuisson – Avenue Charles de Gaulle, en séance publique, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Francis DELATTRE, Hugues PORTELLI, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Florence PORTELLI, Jean-Christophe POULET, Grégoire DUBLINEAU, Philippe BENNAB, Francis BARRIER, Pascal SEIGNÉ, Michel VALLADE, Gérard LAMBERT-MOTTE, Maurice CHEVIGNY, Bernard TAILLY, vice-Présidents,

Marie-Christine CAVECCHI, Marie-Christine PINON-BAPTENDIER, Catherine CHAPELLE, Daniel LEMOINE, Pierre LE BEL, Martine CHARBONNIER, Monique MAVEL-MAQUENHEM, Nicole LANASPRE, Joëlle DUPUY, Claude BODIN, Gilles GASSENBACH, Martine PEGORIER-LELIEVRE, Jeanne CHARRIERES-GUIGNO, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT, Monique LAMOUREUX, Dominique GAUBERT, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Nathalie BAUDOIN, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Jean-Claude CHEVRIER, Marie-José BEAULANDE, Philippe AUDEBERT, Gilbert AH-YU, Maryse GOURVENNEC, Véronique AVELINE, Alain FABRE, Laetitia BOISSEAU, Isabelle LAMBERT, Christophe DULOULARD, Eric DUBERTRAND, Jean-Noël CARPENTIER, Pascal LAUGARO, Xavier HAQUIN, Olivier DALMONT, Céline BOUVET, Philippe BARAT, Sandra TEIXEIRA, Eva HINAUX, Jérôme THIERRY, Linda SADDOK-BENALLA, Xavier MELKI, Célia JACQUET-FOURNIER, Modeste MARQUES, Sandrine LE MOING, Damien PARENT, Conseillers Communautaires,

Etaient absents et représentés :

Jean VIRARD par Bernard JAMET,
François BERNIERI par Daniel LEMOINE,
Eliane TAVAREZ par Gilbert AH-YU,
Joël NACCACHE par Joëlle DUPUY,
Emmanuel ELALOUF par Claude BODIN,
Philippe BALLOY par Martine CHARBONNIER,
Florence MARY par Martine PEGORIER-LELIEVRE,
Benoît BLANCHARD par Céline BOUVET,
Gérald SARIZAFY par Damien PARENT,
Sébastien MEURANT par Francis BARRIER,
Isabelle VILLOT par Laetitia BOISSEAU,
Clara PLARD par Jean-Noël CARPENTIER,

Etaient absents excusés :

Gilles LEITERER,
Régis GLUZMAN,

Etaients absents :

Michelle ANDRO,
Françoise LAMAU,
Alain BERGER,
Pascal VIDECOQ,
Patricia LAPLANCHE,
Antoine RAISSEGUIER,

Secrétaire de Séance : Nathalie BAUDOIN

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 08

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 67
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de votants : 79

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la route,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis, notamment sa compétence facultative en matière de modes doux dont la création, l'aménagement et l'entretien des itinéraires cyclables structurants définis au Plan Vélo,

Vu la délibération N° D/2017/104 du conseil communautaire du 25 septembre 2017 relative au Plan Vélo,

Considérant la nécessité de répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire communautaire en rééquilibrant les modes de déplacements au profit des modes de déplacements actifs et peu polluants,

Considérant que le développement de la pratique cycliste nécessite des aménagements qualitatifs et sécurisés sur des itinéraires continus et structurants sur le territoire communautaire,

Considérant les objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, en particulier celui relatif au développement de la pratique du vélo,

Considérant le souhait de la communauté d'agglomération Val Parisis de développer une stratégie territoriale de développement de la pratique cyclable afin de s'inscrire dans le Plan Vélo Régional,

Considérant que la communauté d'agglomération Val Parisis souhaite soutenir les initiatives des communes membres en complétant les financements relatifs aux créations par les maîtres d'ouvrage de nouveaux aménagements pour permettre la continuité des territoires et compléter le maillage cyclable existant,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des pistes cyclables existantes et des itinéraires cyclables structurants définie par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission transports du 4 septembre 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 septembre 2019,

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 abstention),**

ABROGE la délibération N° D/2017/104 du conseil communautaire du 25 septembre 2017 relative au Plan Vélo,

APPROUVE la cartographie, ci-annexée, des itinéraires comprenant les aménagements existants et les aménagements structurants à réaliser dans le cadre du Plan Vélo communautaire.

Fait et délibéré ce jour à Bessancourt.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,



Daniel SIMARD

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val de France, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val de France,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

